





Annexe 1 : Critères d'éligibilité et procédure de mise en œuvre du projet

ACCORDS ET VALIDATION 	Le projet doit être approuvé par la direction, le Maire, et l'Inspecteur de l'Éducation nationale.	
	Obtenir l'accord préalable de la direction de l'établissement ou du Chef d'établissement	<input type="checkbox"/>
	Obtenir l'accord de la mairie	<input type="checkbox"/>
	Dans le secondaire, l'approbation du Chef d'établissement est nécessaire	
	Obtenir l'accord de l'Inspecteur de la Circonscription ou de la direction confessionnelle	<input type="checkbox"/>
	Dans les établissements privés, l'approbation de la direction confessionnelle est nécessaire	<input type="checkbox"/>
DESCRIPTION DES ACTIVITÉS 	Le projet doit démontrer une expérience notable en gestion et en qualité rédactionnelle, avec un aspect pédagogique	
	S'assurer que le projet vise à offrir des activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs pendant les vacances scolaires	
	Planifier des ateliers de renforcement en lecture, écriture, mathématiques, et sciences avec des méthodes ludiques et innovantes.	<input type="checkbox"/>
	Organiser des ateliers culturels (art, musique, théâtre, découverte culturelle)	<input type="checkbox"/>
	Prévoir des séances sportives (Tuaro Maohi, relaxation, yoga, ...)	<input type="checkbox"/>
	Mettre en place des activités de loisirs (jeux de société, chasses au trésor, ateliers de jardinage et de cuisine...)	<input type="checkbox"/>
	Vérifier que les activités soutiennent les élèves, favorisent l'épanouissement personnel et promeuvent l'inclusion sociale	<input type="checkbox"/>
	Le coût du projet doit être dûment rempli	<input type="checkbox"/>
Évaluation de « l'École Ouverte » Cf. annexe 3	<input type="checkbox"/>	
MODALITÉS D'ENCADREMENT 	Les professeurs s'engagent à intervenir pour un nombre d'heures déterminé, comme précisé dans le projet, et validé par la commission de validation des projets	
	Élaborer un calendrier détaillé des activités	<input type="checkbox"/>
	Respecter le taux d'encadrement selon le nombre d'élèves et d'intervenants	
	1er degré public et privé	
	03 à 09 élèves*(cas exceptionnel) 01 professeur 0 intervenant	<input type="checkbox"/>
	10 à 25 élèves : 1 professeur et 1 intervenant	<input type="checkbox"/>
	26 à 39 élèves : 1 professeur et 2 intervenants	<input type="checkbox"/>
	40 à 55 élèves : 1 professeur 4 intervenants	<input type="checkbox"/>
	56 à 85 élèves : 1 professeur 6 intervenants	<input type="checkbox"/>
	86 à 100 élèves : 2 professeurs 7 intervenants	<input type="checkbox"/>
	2nd degré public et privé	
Collèges et Lycées publics et privés (2nd degré) :		
De 30 à 100 enfants : respecter le ratio 1 professeur pour 1 intervenant	<input type="checkbox"/>	
Les intervenants extérieurs doivent posséder les qualifications et diplômes requis (BAFA, PSC1...) pour les activités qu'ils proposeront	<input type="checkbox"/>	
Mettre en place des mesures de sécurité adaptées, en particulier pour les activités en extérieur	<input type="checkbox"/>	
CONSTITUTION DES ÉQUIPES 	Une fois le projet validé par la Commission, le porteur de projet recueille, vérifie et transmet les documents des intervenants extérieurs (cf : https://www.ac-polynesie.pf/ecole-ouverte)	
	Contrat de travail à durée déterminée d'un agent public recruté sur le territoire de la Polynésie Française	<input type="checkbox"/>
	Déclaration préalable à l'embauche	<input type="checkbox"/>
	Carte CPS avec NIR complet et à jour	<input type="checkbox"/>
	Acte de naissance valide 3 mois	<input type="checkbox"/>
	RIB d'un compte courant au nom de l'intervenant	<input type="checkbox"/>
	Les intervenants ne pourront agir qu'à la réception de leur contrat d'embauche émis par le Vice-Rectorat et transmis au porteur de projet par les référentes « École Ouverte »	
	Liste d'émargement des intervenants extérieurs dûment remplie, signée, tamponnée et validée par le Directeur d'école	<input type="checkbox"/>
	Liste d'émargement des personnels enseignants dûment remplie, signée, tamponnée et validée par le Directeur d'école	<input type="checkbox"/>
	Clôture et liquidation de « l'École Ouverte »	
	Fiche d'indemnisation des personnels enseignants au titre des activités péri-éducatives	<input type="checkbox"/>